



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°273 du 18 septembre 2017

## SOMMAIRE

- Rapport d'actualités pour la Commission Exécutive SNTRS-CGT du jeudi 14 septembre 2017
- Projet de plan des documents du 29e congrès du SNTRS  
- 20 au 23 mars 2018 - Dives sur Mer
- Votes à la CE du 14 septembre 2017

# Rapport d'actualités pour la Commission Exécutive SNTRS-CGT du jeudi 14 septembre 2017

Patrice Morales

## PREAMBULE :

Bienvenue à toutes et à tous, mes camarades nous voici réunis pour cette CE de rentrée Universitaire et scolaire mais d'ores et déjà située en plein cœur de la rentrée sociale. En effet depuis tant d'années tous les gouvernements successifs ont pris la fâcheuse habitude de préparer des mesures régressives lors des périodes estivales. 2017 n'échappe pas à cette triste règle. Mais avant d'en prendre la pleine mesure et de tirer un premier bilan sur la mobilisation de mardi, avant d'aborder l'actualité nationale dense et plus particulièrement concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, permettez-moi de ne survoler que très rapidement l'actualité en Europe et dans le monde, une fois n'est pas coutume. Place sera faite lors des débats pour les camarades souhaitant revenir sur des sujets internationaux. Je ne peux quand même pas éviter de parler de ce qui continue de se passer en Turquie. Des collectifs de soutien se montent dans différents endroits et secteurs. Notre syndicat, à plusieurs reprises, a relayé la situation de notre collègue Pinar Selek et un tract au niveau de l'intersyndicale de l'ESR est en préparation. Les attaques contre le monde universitaire turc ont atteint un niveau sans précédent, plus de cinq mille universitaires ont été licenciés par décret-loi, sans possibilité de faire appel, de retrouver un emploi ou de quitter le pays. Des étudiants apportant leur soutien aux universitaires limogés ont été réprimés et exclus. Ces purges massives n'ont été possibles que grâce à la collaboration, voire la complicité, des services de sécurité de l'Etat (gouvernement, police, services de renseignements) avec les instances de l'enseignement supérieur et de la recherche (Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK), Conseil de la Recherche scientifique et technologique (TÜBİTAK), Réseau académique et centre d'information national (ULAKBİM) et présidents de plusieurs universités). On ne peut également s'éviter d'aborder très brièvement la préoccupation de la montée en tension des rapports entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, orchestrée de main de maîtres ... d'apprenti dictateur pour l'un et dictateur avéré pour l'autre. Je laisserai le soin aux camarades, s'ils le désirent de revenir plus en détails, et/ou de nous faire part de leurs réactions sur le sujet international.

## 1. SITUATION NATIONALE : mais revenons SVP sur un premier bilan de la situation nationale

- le nouveau gouvernement est désormais bien en place, pour rappel piloté par un président le plus mal élu de tous les temps, avec 57,4% d'abstention au 2ème tour des législatives (c'est un record), faisant de l'abstention le plus grand parti de France. Annoncé comme un raz-de-marée par les médias complices, et analysé comme une majorité écrasante !?? Il y a surtout une majorité écrasante de français qui ne se reconnaissent pas dans la politique de Macron, et ils ont bien raison. Le Roi MACRON descend de son piédestal par la plus forte baisse de popularité jamais enregistrée après seulement 3 mois d'exercice. Le candidat du Patronat, un inconnu qui n'a jamais prouvé ce qu'il savait faire, en tant qu'élu, que dirigeant, qui n'a connu principalement que le Lycée HENRI IV, l'ENA, en passant par Sciences PO, LA BANQUE ROTCHILD. Et pour finir qui veut gérer le pays comme une entreprise.
- 67% des français pensent que les droits et moyens des syndicats doivent être maintenus – 60% sont contre le référendum d'entreprise et 83% sont contre la fusion des instances. Les français ne sont pas dupes ! Il faut bien le souligner. On nous vend quelque chose de pseudo-nouveau mais la France continue de s'enfoncer. Ça fait 40 ans que ça dure, que la droite et la gauche se succèdent, faisant le jeu du populisme et des idées d'extrême droite, que le chômage de masse gangrène la société Française, et est sciemment organisé pour mieux exploiter encore les salariés. Ce discours, leur discours ! on l'entend depuis 40 ans et plus : le coût du travail, le patronat en parlait déjà en 1906 !! Où est le renouveau ? car son programme, c'est l'austérité européenne. Ce gouvernement c'est une ministre du travail qui a déjà des ennuis judiciaires. C'est un ministre, qui a démissionné depuis, qui nous présentait une grande loi sur la moralisation de la vie publique et politique (M. Bayrou pour ne pas le nommer) qui est lui-même poursuivi pour détournement d'argent public, faisant suite à l'affaire Ferrand pour conflit d'intérêt, abus de biens sociaux, et qui reste malgré tout le patron du groupe "En marche" à l'assemblée,

faisant suite à l'affaire Fillon pour emplois fictifs, faisant suite à l'affaire Le Pen, etc., etc. J'arrête là, sinon il faudrait tous les citer.

Ce sont les mêmes qui ont le culot de menacer d'appliquer la loi de moralisation aux syndicats avec fin du cumul de mandats et obligation de déclaration de patrimoine pour nos trésoriers. Le 49.3 ne leur a pas suffi, la loi travail ne leur suffit pas ! Ils veulent plus encore par l'ordonnance de la loi travail XXL. Bonjour la démocratie, alors que 70% des français sont contre l'utilisation du 49.3 et contre la loi travail. Macron, c'est simple, c'est la fin du modèle social français de la 5ème république. Jugez plutôt : c'est la fin des 35 heures, c'est la fin de la plage horaire du travail de nuit, c'est la fin de la majoration de 25% sur les heures supplémentaires, c'est la fin du CDI en favorisant le CDD quand déjà 80% des contrats de travail en 2016 étaient des CDD, c'est la fin du CDI en favorisant le CDI de chantier ou de mission, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes permettant à chaque patron, par referendum de mettre en place son propre code du travail et le contournement total des syndicats pour élaborer des accords d'entreprises, c'est la fin du contrat de travail par l'ubérisation de la société, par le contrat de gré à gré et par le fameux auto-entreprenariat précaire de Macron, c'est aussi la facilitation du licenciement de masse et des plans sociaux de masse, c'est le plafonnement des indemnités prudhommales : chaque salarié licencié coûtera le même prix, quel que soit son ancienneté ou sa qualification dans l'entreprise, c'est la fusion des instances CHSCT, DP, CE, c'est la criminalisation de l'exercice syndical, du monde associatif, de l'aide aux migrants (au passage pour celles et ceux qui ne l'ont pas appris, 4 mois de sursis pour Cédric HERROU mais aussi condamnation du préfet des AM pour atteinte au droit d'asile). C'est le recul des droits individuels avec le retour des interdictions à manifester, via l'état d'urgence. C'est la fin du compte de pénibilité qui devient le compte de prévention, beau cadeau au patronat qui a eu le culot de répondre, je cite GATAZ *"le pragmatisme semble avoir prévalu mais on aurait aimé qu'il y ait une équité de traitement pour les chefs d'entreprises qui font le même travail que leurs salariés mais qui n'ont pas droit au dispositif"* : quel mépris ! C'est la fin du chèque syndical de l'AGFPN « l'Association de gestion du fonds paritaire national » (ou dit autrement le fonds pour le financement du dialogue social), cet organisme qui distribue des fonds publics aux syndicats pouvant rémunérer les élus du personnel de leur choix, pendant leurs heures de représentation ou de formation. Vous imaginez le danger que cela représente pour notre syndicalisme.

Macron, c'est l'Assurance chômage confisquée par l'Etat avec 900 millions d'€ pour les chômeurs, c'est 15 milliards d'économies sur l'action sociale récupérés sur le dos de nos anciens en perte d'autonomie, c'est la taxation des petites retraites (300 euros par an), c'est l'augmentation de la CSG pour tous, c'est la baisse de tous les minimas sociaux avec la remise en cause des allocations logements, c'est la baisse de 5 euros pour les bénéficiaires de l'APL qui aura un effet encore plus aggravant que ce que pense l'opinion publique car tous les bénéficiaires d'APL d'une allocation de 25 euros verront purement et simplement supprimer cette aide, du fait de l'effet de seuil. La loi dit qu'en dessous de 25 euros d'APL, l'allocation n'est plus versée. Ce qui veut dire qu'en retirant 5 euros à un locataire bénéficiant de 25 euros d'APL, c'est toute la confiscation de son allocation ... et oui, une arnaque peut en cacher une autre ! Avouez que supprimer l'allocation logement de millions de français pour financer l'allègement de moitié de l'impôt sur la grande fortune, fallait quand même le faire .... On sabre dans les dépenses publiques. On ajoute à l'austérité d'état la mise à la diète des communes et des départements et bientôt de la SECU. J'arrête là cette liste non exhaustive, que vous prendrez peut-être soin de compléter dans vos interventions et qui perso me fait penser à la chansonnette *« Alouette je te plumerai »* ...

A travers toutes ces mesures, à travers toutes ces ordonnances, c'est tout simplement la fin du salaire brut via l'augmentation de la CSG, la fin du salaire socialisé, c'est-à-dire la fin du modèle social français, c'est-à-dire la fin d'un système solidaire où on cotise tous à une caisse solidaire de sécurité sociale, à une caisse solidaire de retraite et à une caisse solidaire d'assurance chômage ; c'est-à-dire privatisation de tous les services publics parce que plus financés, avec captation de l'argent public vers les entreprises privées du CAC 40 . Et que fait la Cours des Comptes ? elle préconise de réduire le déficit public par la privatisation des services publics, le gel du point d'indice des salaires des fonctionnaires, le non remplacement des départs à la

retraite allant jusqu'à 1 remplacement sur 3 dans la santé, le rétablissement du jour de carence, etc., etc.

Donc voilà ce que Macron ordonne par ordonnance et je vais maintenant vous dire ce que Macron ordonne aux riches, c'est à dire moins de 1% qui possède tout : pour eux c'est la fin de l'ISF, abolition de l'impôt sur la grande fortune, 220 milliards d'€ par an de cadeaux sociaux et fiscaux, 40 milliards d'€ par an au titre du CICE, cadeaux de l'Europe auxquels se rajoutent 1200 milliards d'€ par an d'évasion fiscale ou d'optimisation fiscale planquée par la finance dans des paradis fiscaux. Ce système mafieux couvert par l'Etat nous amène à une situation où le plus grand groupe français TOTAL, qui fait 16 milliards de bénéfice par an, paye 0€ d'impôt sur le sol français et qui pourtant vient de capitaliser 118 milliards d'€ en bourse tout comme le groupe LVMH de Bernard Arnault qui vient de capitaliser 113 milliards d'€ en bourse et pareil 0€ d'impôt sur le sol français. L'OREAL de Betancourt, c'est pareil. L'année dernière, les 100 plus grosses entreprises du CAC 40 ont versé 700 milliards de dividende à leurs actionnaires rien qu'en 2016. Il ne faut pas oublier que la France est la championne d'Europe des dividendes, avec 54 milliards de dollars distribués en 2016, devant l'Allemagne, avec 36 milliards.

Nous vivons le Capitalisme le plus prolifique de tous les temps et qui risque de se mordre la queue lui-même ! L'Organisation Internationale du Travail et le Fond monétaire International tire la sonnette d'alarme sur le gonflement de bulles financières, même le journal patronal "Les Echos" titrait le 16 juin dernier "*La prochaine crise financière est inévitable et imprévisible* " Donc de l'argent il y en a, il n'y en a jamais eu autant de tous les temps pour combler les quelques milliards du trou de la sécu, de retraite, de chômage et pour financer des services publics de qualité aux services des usagers ; Oui on peut financer l'hôpital public, l'école publique, des transports publics de qualité, une recherche publique fondamentale au service des citoyens, oui on peut financer un service public postal de qualité, oui on peut financer un accès à l'énergie publique de qualité, etc.. Davantage de services publics, ce n'est pas un privilège mais une nécessité pour le bien et l'équilibre économique de notre pays car les services publics régulent et protègent de l'inflation des prix et régulent un pouvoir d'achat stable! Pour contrecarrer ce projet néfaste à l'ensemble de la société, pour la défense de notre modèle social français, pour un code du travail du 21ème siècle, la résistance doit s'organiser partout dans les entreprises, privées, publiques, dans les lieux d'études, dans les syndicats, dans les associations, partout, on a besoin de tout le monde, salariés ou privés d'emploi, précaires, jeunes, collégiens, lycéens, étudiants, actifs ou retraité-e-s, on a besoin de toutes celles et ceux qui survivent dans les eaux troubles de la précarité (et nous savons, hélas, que sur ce point nous sommes en tête d'affiche dans l'ESR). Seul un code du travail du 21eme siècle a ce pouvoir de les sortir de la précarité et de la misère. Allons dans nos structures donc, pour informer des méfaits du contenu de ces ordonnances, pour informer des 14 pages de propositions CGT et pour convaincre de la nécessité d'un code du travail du 21ème Siècle, sortons de l'indignation pour nous engager massivement, dans la mobilisation de la seule et dernière force progressiste de ce pays, la CGT. La Journée Confédérale de ce mardi 12 septembre dernier se devait d'être à la hauteur de ces enjeux colossaux, pour un code du travail du 21ème Siècle !

## 2. **SITUATION UFSE – FERC – UGICT :**

- Point PPCR : vous avez certainement noté le report annoncé après 2020 du calendrier de mise en œuvre des revalorisations salariales suite au PPCR [*déclaration du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, au Conseil commun de la fonction publique, lundi 10 juillet 2017*] mais la suppression des échelons accélérés elle est déjà effective ... c'est toujours bien de le rappeler dans nos structures ! notamment en rapport aux fanfaronnades continues de la CFDT... D'ailleurs les dernières tendances seraient une remise en cause explicite du PPCR. Les organisations syndicales réformistes favorables au PPCR, ont écrit au gouvernement mais leur saisine est demeurée sans réponse. Il y a dorénavant un flou et sûrement pas artistique ... au minimum le PPCR sera dilué dans le temps. Bien joué les « Macron – compatibles »...

### 3. SITUATION ESR

- Il nous faut relever que dans notre ministère de l'ESR, depuis le changement de gouvernement, une nouvelle orientation dans l'orchestration du dialogue social s'est instaurée. En fait la nouveauté s'opère davantage sur un volet stratégique que sur une véritable innovation (et qui laisserait sous-entendre une amélioration ...). Avec l'ancienne intelligentsia ministérielle nous avons plutôt face à nous des interlocuteurs venant des directions fonctionnelles, notamment la DRH du Ministère. Aujourd'hui nous sommes régulièrement face au Directeur de Cabinet, ou autres conseillers politiques, avec des intronisations de groupes de travail, rythmés à des fréquences irréalistes. Par exemple : constitution de 11 groupes de travail traitant de thème en relation avec l'entrée en licence avec une réunion programmée par semaine pour chaque groupe et cela sur 5 semaines. C'est tout simplement des conditions ubuesques ! Et surtout, en se rafraichissant la mémoire, notre ministère n'est pas le dernier dans la régression des droits syndicaux, j'en veux pour preuve le calcul des décharges. A ce sujet, la Ferc Sup, s'adressant à notre fédération, a proposé une nouvelle action en justice, mais qui nous semble pour le moins capillotractée ... si vous le voulez bien nous pourrions aussi en débattre lors de nos prochains échanges. Revenons au dialogue social avec notre cher ministère, un autre point peut nous agacer : la stratégie des bilatérales ! nous pouvons nous apercevoir que le gouvernement nous « enferme » dans cette stratégie. La CGT a toujours défendu le concept des multilatérales, car cela engage un discours plus franc et évite la versatilité et l'adaptation en fonction des interlocuteurs. Nul ne peut douter ici que le discours gouvernemental, et donc ministériel par déclinaison, peut sensiblement varier en fonction des réformistes et des progressistes face auxquels il a à s'exprimer.
- Je souhaitais également et brièvement effectuer un focus sur le CDI de projet, impact direct de la loi travail (En Bref 455 du 6/07/17). Il me semble que c'est un enjeu auquel nous faisons face et par anticipation qui va monter en puissance dans notre communauté, hélas 100 fois hélas ...

Sous l'appellation de CDI de projet, le gouvernement veut étendre à toutes les branches professionnelles le CDI de chantier (ou de mission), jusqu'à lors réservé aux entreprises de BTP et aux sociétés de services et d'ingénierie en informatique. En dehors du CDI de chantier, le droit du travail reconnaît les CDD et les CDI. Rappelons que les CDD de droit public peuvent durer jusqu'à 6 ans sans aucune obligation pour l'employeur public de CDI-ser avant la durée limite de 6 ans et qu'ils ne prévoient aucune prime de précarité. L'Etat est un bien mauvais employeur !

**Le CDI de projet** dure un temps limité à la durée du projet et c'est l'employeur qui estime la fin du projet. Il n'inclut aucune prime de précarité et si le salarié trouve un vrai CDI par ailleurs, il doit un préavis de trois mois en moyenne, soit bien plus que le CDD.

Le CDI de projet coûte moins cher que le CDD et fragilise encore plus le salarié.

La recherche publique est aussi dans le collimateur. Rappelons que sous le gouvernement Sarkozy, lors des négociations pour la mise en place du protocole dit Sauvadet, le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur avait proposé un CDI de projet de droit public pour la recherche notamment. Ce projet avait dû être retiré face au refus des organisations syndicales et en particulier celui de la CGT.

Pour ce sujet aussi, je vous laisse le soin de préparer vos interventions à venir dans les débats car, je me répète, dans les sections, dans les régions, nous allons dans un avenir très proche avoir à développer cette thématique et la lutte commence dans les structures, dans nos réunions d'infos et par le débat avec les collègues.

### 4. SITUATION RECHERCHE SCIENTIFIQUE/SNTRS

- Avant de développer l'actualité RIFSEEP je souhaitais rapidement évoquer la situation du laboratoire URMITE à Marseille (charge aux concernés d'y revenir lors des interventions) : comme vous l'avez certainement lu ou entendu lors de CE précédentes et/ou via nos communiqués, certains agents sont en très grandes difficultés, victimes de pression, on peut même avancer sans trop de risques sur des cas d'harcèlements, qu'ils soient d'ordre moral voire sexuel. Suffisamment graves pour que la direction, jusqu'à la présidence, puis au ministère, se soient emparés de ce dossier. C'est une situation très sensible, avec un directeur de labo connu

et reconnu scientifiquement et qui joue de ses passe-droit et de ses réseaux d'influence. Mais fidèle à nos habitudes et à nos valeurs, le SNTRS-CGT accompagnera les agents en détresse dans ce labo.

Etat des lieux sur le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

#### **A l'INSERM :**

A la différence du CNRS, la direction n'a pas annoncé de moyens supplémentaires en plus des crédits du budget 2017 !

Elle est restée très prudente et en attente mais elle a quand même engagé une concertation avec les OS (juin 2017) et a soumis une note d'application au CT INSERM du 30 juin 2017. Au départ elle voulait une application au 1<sup>er</sup> juillet 2017 si l'arrêté était publié avant mais finalement cela sera pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Reste le problème des 2 mois (juillet et août) entre la fin de la PPRS (versé en juin pour les 6 premiers mois de l'année) et le début du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> septembre !

L'INSERM applique les seuils et les plafonds proposés par le Ministère et intègrent les autres primes dans des niveaux additionnels de l'IFSE.

Une originalité INSERM : ils ont profité du RIFSEEP pour résoudre le fait qu'il n'y avait pas de prime spécifique pour les assistants de prévention ou les personnes radio-compétentes ! Mais comme le RIFSEEP ne concerne que les ITA, reste toujours le problème des chercheurs occupant ces 2 fonctions.

Le CT du 30 juin 2017 s'est prononcé contre la mise en œuvre du RIFSEEP par 5 voix contre (SNTRS CGT, SNCS FSU, CFTC) 3 voix pour (SGEN CFTD) et 1 abstention (SNIRS CGC), avec 9 présents sur 10 (1 absent SNCS).

Le SNTRS CGT a fait voter à l'unanimité un vœu pour les chercheurs exerçant les fonctions assistants de prévention ou les personnes radio-compétentes.

#### **Au CNRS :**

une réunion DRH/OS ayant à l'ordre du jour le nouveau régime indemnitaire s'est tenue le 31/08, avec 2 questions principales en suspens : quid de l'utilisation de l'enveloppe supplémentaire et quelle communication vers les agents ?

Le texte stipulant l'adhésion au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été publié au Journal Officiel le 27/07, sur la base de la situation des agents en août 2017 et donc sans rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme initialement annoncée par l'administration du CNRS. L'information essentielle est la mise en œuvre d'un barème transitoire pour les 4 derniers mois de 2017, puis par la suite l'établissement d'un barème pérenne prendra le relais. Ces 2 barèmes seront concomitamment adressés aux agents par notification individuelle à partir du 6/7 septembre (donc en cours à l'heure où se tient cette CE). Pour les CDD leur rémunération sera revalorisée et présentée au prochain CT d'Octobre. Une campagne de CIA unique aura lieu en fin d'année 2017. Il faut noter que chaque DU aura une enveloppe à disposition. La nouveauté c'est que le CIA (Complément Indemnitare Annuel) versé aux agents le sera en fonction de l'Entretien Annuel d'Activité. En conclusion (et avant que les camarades présents à la réunion du 31 août reviennent plus en détails et apportent des compléments d'information s'ils le souhaitent), la nocivité de ce nouveau régime de primes est démontrée par le fait qu'il est instauré pour « récompenser » et non pas pour compléter le salaire. Il n'a jamais aussi bien porté le badge de « prime au mérite » ... et cela conforte la position du SNTRS-CGT qui n'a eu de cesse de s'opposer au passage au RIFSEEP. Cela ne nous empêchera pas de surveiller sa mise en œuvre afin qu'aucun(e) collègue ne soit lésé(e) et que la lutte soit entretenue afin de toujours revendiquer et obtenir le mieux disant pour toutes et tous, une lutte contre l'inégalitaire et l'individualisme que ce RIFSEEP va engendrer.

## **INRIA :**

**Au CT INRIA du 22 juin 2017, l'application du RIFSEEP a été votée par 5 pour (SGEN CFDT et SNCS FSU) et 2 contre (SNTRS CGT) avec 7 élus présents sur 8.**

Explication de vote des élus SNTRS CGT : "ni RIFSEEP ni statut quo", priorité à une revalorisation salariale plutôt qu'aux primes, disparités entre ministères, disparité au sein de l'ESR avec les Universités, tout en reconnaissant que le système qu'ils proposent à l'Inria était correct compte-tenu des contraintes mais qu'on refuse ces contraintes ...

La direction de l'INRIA a fait un rappel insistant pour dire qu'il s'agit uniquement de la mise en œuvre transitoire, pas de la structure définitive. Elle a insisté pour dire que le cadre s'impose à l'établissement. Insistance aussi sur le côté « égalitaire » de la proposition de CIA transitoire et notre PDG a même prétendu découvrir l'ampleur des écarts de primes entre les basses catégories et les hautes (de 1 à 12,2 selon les calculs de la direction elle-même) arguant qu'il ne s'était donc pas rendu compte ...

## **IRD :**

**Au CT du 5 juillet 2017, les OS ont demandé le retrait du point 2 du CTEP qui portait sur le RIFSEEP, en dépit du fait qu'il n'y avait aucun avis demandé dessus et que c'était juste pour info.**

Voici un extrait du CR de nos camarades au CTEP :

« Point sur le RIFSEEP. En attente du décret.

4 objectifs :

- Standardiser le système de primes
- Rendre attractif l'IRD
- Mieux valoriser les IT sciences et diminuer les différences entre UMR
- Eviter que les écarts ne se creusent

Trouver une solution équilibrée en concertation/négociation avec les OS. La proposition de la CGT est qualifiée (sous-entendu) comme un scénario extrême ainsi que l'ancienne proposition de l'administration (autre extrême). Nombreuses réunions de prévues. La proposition de la CGT de prendre en compte les plafonds RIFSEEP comme base d'équilibre entre les différentes catégories est retenue. »

## **IRSTEA :**

Le 26 juin 2017 : le personnel mobilisé, la direction « droit dans ses bottes », une réunion de CTEP boycottée par les représentants du personnel ! Déclaration syndicale : Le 26 juin, à l'heure où était convoquée – pour la forme – une nouvelle réunion du CTEP pour entériner une Note de Service (NS) sur le RIFSEEP imposée en 15 jours, les collègues d'Antony qui avaient répondu présents à l'appel au rassemblement sont entrés dans la salle avec les représentants du personnel (RdP), munis de pancartes. Des représentants du personnel et collègues d'autres centres, connectés en visio, ont pu participer à cette AG improvisée et à l'interpellation de la direction qui a remplacé le CTEP. Un premier lot de 310 signatures de la pétition, recueillies en 4 jours, a été remis à la direction. Le désormais-ex Président Bournigal a refusé d'annuler la réunion du CTEP et justifié sa position par les arguments suivants :

- Il ne veut pas courir le risque de ne pouvoir verser ni la PPRS ni le RIFSEEP à compter du 1er septembre si l'arrêté du MESRI d'adhésion au RIFSEEP sort d'ici là et rend caduque la PPRS
- Il ne peut rien faire pour combler le fossé entre les régimes indemnitaires des différents statuts, ce n'est pas du ressort de l'Etablissement
- Il ne peut pas faire autrement que de donner des sur-primes aux candidats à la mobilité venant d'autres secteurs de la FP (tous mieux payés que les personnels Recherche !) car sans ces personnes l'Etablissement irait à vau-l'eau...
- De toute façon il est un fervent partisan des primes « au mérite »

Je laisse le soin à nos camarades des différents instituts d'apporter précisions et commentaires sur ce bref état des lieux lors de nos débats.

- Point sujétions et astreintes : annonce réunion du 18/09, quid de la mise en œuvre du RIFSEEP et conséquences sur les S/A ? *peut-être que Jean-François peut faire un petit état de situation comme il l'a brièvement présenté lors du BN du 30/08 ?*
- Point Congrès mars 2018 : dates définitives, doc d'orientation, préparatifs dans les sections ... est à l'ordre du jour donc je n'approfondis pas dans ce rapport.
- Dernier sujet : bilan mobilisation du 12 *en attente communiqués et premières estimations de participation.*

En revenant à la construction de la journée d'action de mardi dernier, il est utile de rappeler et de développer qu'initialement la CGT, dernière force progressiste faut-il insister, a appelé seule à cette mobilisation. FO estime que la CGT a été en avant dans la lutte contre la loi travail et que cette stratégie l'a desservie. On peut dire que c'est une version officielle et médiatique. Officieusement nous savons parfaitement que l'enjeu se situe plus sur l'intérêt personnel de son SG et de son allégeance retrouvée auprès du nouveau gouvernement, après le désaveu précédent au bénéfice de la CFDT. Le retrait de FO a toutefois été facteur de trouble pour les salariés. A tel point qu'in fine 5 fédérations et entre 20 et 30 UD FO ont passé outre leur confédération et ont appelé à manifester. Et maintenant quelle suite à cette journée de mobilisation ? Réunie le 5 septembre la Commission Exécutive Confédérale, afin de donner sa chance à un élargissement de la mobilisation sociale grandissante, a pris la décision de mettre au débat, avec les autres confédérations et organisations syndicales les dates des 19 ou 21 septembre. Dès le 5 septembre au soir, les premiers responsables des confédérations ont échangé. Malgré une analyse partagée sur le fait que ces ordonnances constituent un recul social, aucune possibilité d'appel unitaire national n'a été trouvée pour la journée du 12 septembre. Le 7 septembre, une intersyndicale à laquelle ont participé SOLIDAIRES, la FSU, l'UNEF, la FIDL et l'UNL a partagé l'analyse de la situation sociale, identifié les attaques sur les droits sociaux, les services publics, les contrats aidés, l'assurance chômage, la formation professionnelle, les régimes de retraite... et ont convenues de se réunir à nouveau après le 21 septembre, avant si l'actualité l'exige. Dans ce contexte, la direction confédérale met en perspective le 21 septembre 2017 comme nouvelle journée d'actions, de mobilisations et de grèves au niveau national interprofessionnel. Cette nouvelle date doit permettre, après une puissante mobilisation le 12 septembre, de créer les conditions d'un nouveau temps fort, avant la réunion du Conseil des ministres.

Concernant le tract intersyndical ESR, outre la CGT (SNTRS, Ferc-Sup et CGT-Inra), il faut également souligner que l'appel à manifester a été signé, par la FSU ( Snesup et SNCS sur le gong ...), Sud (Éducation et Recherche-EPST), Solidaires Étudiants et l'Unef mais aussi par le SNPREEES -FO, et surtout le Sgen-CFDT Recherche EPST. Je vous laisse libre de vos commentaires ...

Les 9 OS de FP ont convenu de se revoir le 14 donc ce jour à la FSU. La FSU appelle à une journée d'action le 10 octobre. Pour la CGT fonction publique cette date ne pose pas problème.

Le 28 septembre : journée d'action des retraités + journée internationale pour le droit à l'avortement, avec manifestation à Bruxelles. Pour Paris 18h30 rdv à république, la mobilisation doit être forte.

S'agissant des Branches d'Activités Revendicatives (BAR) mises en place et dont les candidatures et inscriptions sont collectées jusqu'au 25/09, le sujet est à l'ordre du jour donc nous allons revenir plus en détails sur les tenants et les aboutissants.

Je laisse maintenant la parole à Josiane afin de parler de la réunion sur la recherche d'hier soir au ministère.

Merci de votre attention, place à Josiane puis aux débats.

---

*Projet de plan des documents du 29e congrès du SNTRS  
- 20 au 23 mars 2018 -  
Dives sur Mer*

Présenté à la Commission exécutive du 14 septembre 2017

Rapport introductif : actualisation du rapport d'activité

Document d'orientation

1. les conséquences de la politique générale du gouvernement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)
2. les enjeux de la recherche
3. nos propositions pour renforcer la recherche en créant des emplois
4. le SNTRS pour défendre les travailleurs de la recherche

Fiches revendicatives

1. Action sociale (actualisation)
2. Sujétions et astreintes (actualisation)
3. Précarité (actualisation)
4. Grilles et Salaire (nouvelle proposition)

Rapport de la trésorerie nationale

Rapport de la commission financière de contrôle

Statuts du syndicat

Vote de la commission exécutive, de la commission financière de contrôle et du bureau national

---

*Votes à la CE du 14 septembre 2017*

Vote pour le plan du document d'orientation du Congrès  
29 pour (unanimité)